



MINISTRE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE  
ET DE LA FORMATION.

Direction générale des personnels,  
des statuts, de l'organisation administrative  
et de l'enseignement spécial.

LE DIRECTEUR GENERAL

Aux directeurs et directrices  
des établissements d'enseignement  
supérieur de type court.

01/J.A./G/N/ML.R.

15722 0366

OBJET : Personnel directeur et enseignant. Personnel auxiliaire d'éducation.  
Emplois vacants.

Madame,  
Monsieur,

Je vous saurais gré de bien vouloir compléter les deux documents (D et E) ci-annexés, en indiquant les emplois des fonctions de recrutement et des fonctions de sélection des catégories du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation, qui, selon vous, seront vacants dans votre établissement, à la date du 1er janvier 1991.

L'exemple ci-dessous indique de quelle manière ce document doit être rempli :

FONCTION	:	Recrutement :	Nombre	:	Nombre d'heures
	:	sélection :	d'emplois	:	de prestations
	:		vacants	:	vacantes.
Instituteur primaire	:	sélection :	2	:	2 charges complèt
Professeur de français (supérieur)	:	recrutement :	1	:	10 heures
Professeur de mathématique (supérieur)	:	recrutement :	1	:	18 heures
Professeur de correspondance néerlandaise (supérieur)	:	recrutement :	1	:	8 heures

A toutes fins utiles, je vous précise que:

- 1° un emploi est vacant lorsqu'à cet emploi n'est pas affecté un titulaire, nommé à titre définitif ou ayant la qualité de stagiaire; n'est pas titulaire d'un emploi dans votre établissement le définitif y "détaché" ou le définitif qui y a obtenu un complément de charge;
- 2° n'est pas vacant l'emploi momentanément abandonné par un définitif de votre établissement "détaché" dans un autre établissement;
- 3° n'est pas vacant l'emploi momentanément abandonné par un définitif qui se trouve en congé ( par exemple, pour exercer un mandat auprès d'un cabinet ministériel ou auprès d'une organisation syndicale) ou par un définitif qui est placé en disponibilité pour maladie;
- 4° l'emploi dont était titulaire le membre du personnel en disponibilité par retrait d'emploi dans l'intérêt du service, pour mission spéciale ou pour convenance personnelle est vacant lorsque la disponibilité du membre du personnel a duré deux ans consécutifs. ( six ans lorsque le membre du personnel est mis à la disposition d'une organisation de jeunesse).
- 5° l'emploi dont est titulaire un membre du personnel qui bénéficie d'une mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite ( 55 ans - 30 années de service) doit aussi être considéré comme étant vacant.

J'attire votre attention sur l'obligation que vous avez de déclarer tous les emplois vacants dans votre établissement. Si vous estimez que certains de ces emplois ne doivent pas être considérés comme vacants, il vous appartient de l'indiquer sous la rubrique: observations

La liste des emplois que vous mentionnerez sera comparée avec le relevé des emplois vacants établi sur base des document DGT que vous avez introduits.

Enfin, si, pour compléter ce tableau, vous rencontrez l'un ou l'autre problème, je vous invite à téléphoner au 02/219.26.90 - poste 251 à Bruxelles.

Je vous saurais gré de me renvoyer le document ci-joint, dûment complété ( en un seul exemplaire) pour le 12 octobre 1990 au plus tard à l'adresse suivante :

Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation  
Direction générale des personnels, des statuts,  
de l'organisation administrative et de l'enseignement  
spécial,

Rue Royale, 123, Bureau 402  
1000 BRUXELLES.

A l'avance, je vous remercie.

Le Directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. NOEL', with a horizontal line underneath.

Georges NOEL.

Etablissement : .....

EMPLOIS VACANTS 1990- 1991.

Enseignement maternel et enseignement primaire.

Personnel directeur et enseignant.

Fonctions	Nombre d'emplois vacants	Nombre d'heures de prestations vacantes.
Institutrice gardienne	.....	.....
Instituteur primaire	.....	.....
Maître de morale	.....	.....
Maître d'éducation physique	.....	.....
Maîtresse d'économie domestique	.....	.....
Maître de travail manuel	.....	.....

Observations :

Date : .....

Le chef d'établissement,

Etablissement : . . . . .

EMPLOIS VACANTS 1990- 1991.

Enseignement secondaire ( les 3 premières années)

Personnel directeur et enseignant.

Fonctions	Nombre d'emplois vacants.	Nombre d'heures de prestations vacantes.
Professeur de morale	:	:
Professeur de langues anciennes	:	:
Professeur de cours généraux	:	:
<u>Indiquer le nombre d'heures pour chaque branche.</u>	:	:
1.-langue maternelle	:	:
- histoire	:	:
2. langues germaniques	:	:
-néerlandais	:	:
- anglais	:	:
- allemand	:	:
3. mathématique-physique	:	:
4. sciences économiques	:	:
5.-géographie	:	:
-biologie-chimie	:	:
<u>Professeur de cours spéciaux :</u>	:	:
1. éducation physique (garçons)	:	:
2. éducation physique ( filles)	:	:
3. éducation musicale	:	:
4. éducation plastique	:	:
5. sténo-dactylographie	:	:
		./.

Fonctions	Nombre d'emplois vacants	Nombre d'heures de prestations vacantes.
<u>Professeur de cours techniques et de pratique professionnelle</u>		
1. économie domestique		
2. coupe-couture		
3. fer		
4. bois		
5. électricité		
6. agriculture		
7. travaux de bureau		
8. <u>Autres spécialités.</u>		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
<u>Professeur de cours techniques :</u>		
1. mécanique - fer		
2. menuiserie-bois		
3. électricité		
4. soudure		
5. horticulture-jardinage		
6. art floral		
7. arboriculture		
8. construction -gros -oeuvre		
9. dessin technique		
10. travaux de bureau		
11. automobile-garage		
12. automobile -carrosserie		
13. maçonnerie-carrelage		
14. coiffure		
15. peinture		
16. hôtellerie-cuisine-salle		
17. boucherie-charcuterie		

Fonctions	Nombre d'emplois vacants	Nombre d'heures de prestations vacantes.
18. maréchalerie	:	:
19. vente-magasin	:	:
20. reliure	:	:
21. céramique	:	:
22. installations sanitaires	:	:
23. <u>Autres spécialités</u>	:	:
.....	:	:
.....	:	:
.....	:	:
.....	:	:
.....	:	:
.....	:	:
.....	:	:
<u>Professeur de pratique professionnelle</u>	:	:
1. ajustage- machines-outils	:	:
2. menuiserie-bois	:	:
3. électricité	:	:
4. soudure	:	:
5. horticulture-jardinage	:	:
6. art floral	:	:
7. arboriculture	:	:
8. constructions -gros oeuvre	:	:
9. dessin technique	:	:
10. travaux de bureau	:	:
11. automobile- garage	:	:
12. automobile-carrosserie	:	:
13. maçonnerie-carrage	:	:
14. coiffure	:	:
15. peinture	:	:
16. hôtellerie-cuisine-salle	:	:
17. boucherie-charcuterie	:	:
18. maréchalerie	:	:
:	:	:
:	:	:

Fonctions	Nombre d'emplois vacants.	Nombre d'heures de prestations vacantes.
19. vente-magasin	.....	.....
20. reliure	.....	.....
21. céramique	.....	.....
22. installations sanitaires	.....	.....
23. <u>Autres spécialités</u>	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Observations :

Date : .....

Le chef d'établissement,

\_\_\_\_\_

Etablissement : .....

EMPLOIS VACANTS 1990 - 1991.

Enseignement secondaire (les 3 années supérieures).

Personnel directeur et enseignant.

Fonctions	Nombre d'emplois vacants	Nombre d'heures de prestations vacantes.
Professeur de morale	.....	.....
Professeur de psychologie, de pédagogie et de méthodologie	.....	.....
Professeur de cours généraux :		
1. première langue et autres langues romanes	.....	.....
2. langues germaniques		
- néerlandais	.....	.....
- anglais	.....	.....
- allemand	.....	.....
3. Histoire	.....	.....
4. géographie	.....	.....
5. mathématique	.....	.....
6. Physique	.....	.....
7. chimie, biologie	.....	.....
8. sciences économiques	.....	.....
9. latin-grec	.....	.....
10. sciences sociales	.....	.....
Professeur de cours spéciaux :		
1. éducation physique (garçons)	.....	.....
2. éducation physique (filles)	.....	.....
3. éducation musicale	.....	.....
4. éducation plastique	.....	.....
5. sténo-dactylographie	.....	.....
Professeur de cours techniques et de pratique professionnelle :		
1. économie domestique	.....	.....
2. coupe-couture-habillement	.....	.....

Ce document est à envoyer au directeur général des personnels, des statuts, de l'organisation administrative et de l'enseignement spécial, 123, rue Royale, bureau 402  
1000 BRUXELLES.







Etablissement : .....

EMPLOIS VACANTS 1990 - 1991.

Personnel auxiliaire d'éducation.

Fonctions	Nombre d'emplois vacants	Nombre d'heures de prestations vacantes
Surveillant-éducateur	.....	.....
Surveillant-éducateur d'internat (hommes)	.....	.....
Surveillant-éducateur d'internat (femmes)	.....	.....
Secrétaire-bibliothécaire	.....	.....
Bibliothécaire	.....	.....
Assistant social	.....	.....

Observations : .....

Date : .....

Le chef d'établissement,

Renseignements complémentaires.

1. Nombre d'élèves de l'établissement intervenant pour fixer le nombre de surveillants-éducateurs : .....
2. Nombre d'élèves internes justifiant le nombre de surveillants-éducateurs d'internat : .....